



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Province de Québec Comté de Témiscamingue Municipalité de Lorrainville

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le **mardi 17 octobre 2023 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, **à la salle du conseil** situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

Sont présents :

M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2

M. Jonathan Goupil, conseiller n° 3

M. Simon Mayer, conseiller n° 4

M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5

M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Absente :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Martineau, maire.

Présence également de M^{me} Edith Lebel, directrice générale/
greffière-trésorière

8815-10-23

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents ;

QUE le point 6.8 soit annulé ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

« Adopté »

8816-10-23

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2023

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2023 a été remis électroniquement le 6 octobre 2023 à tous les élues et élus ;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents ;

QUE les procès-verbaux soient adoptés et signés, tout comme s'il avait été lu.

« Adopté »

8817-10-23

Adoption des comptes et salaires du mois de septembre 2023, ont été vérifiés par M. Jonathan Goupil conseillère n° 3 et M. Simon Mayer, conseiller n° 4

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents ;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE les comptes au montant de 371 745.95 \$ et les salaires nets au montant de 37 546.01 \$, du mois de septembre 2023 vérifiés par M. Jonathan Goupil conseillère n° 3 et M. Simon Mayer, conseiller n° 4, soient adoptés et payés.

« Adopté »

Première période de questions (15 minutes)

Il y a une (1) personne dans l'assistance, aucune question.

La période de questions commence à 20 h 02 pour se terminer à 20 h 02.

Dépôt des différents rapports et documents

Rapports des employés ou départements pour le mois d'août 2023 :

- Rapports de Edith Lebel, DG/GT;
- Rapports de Kathy Viel, DGA;
- Rapport de Simon Gélinas, Coordonnateur des loisirs et du développement;
- Rapports bibliothèque;
- Rapport du calendrier du Centre Richelieu pour le mois de septembre 2023;
- Correspondance;
- Information et échange;

Points de décision sur l'ordre du jour

- Prendre acte du rapport de la présidente d'élection;
- Autorisation de signatures bancaires;
- Prendre acte de la réception des déclarations des intérêts pécuniaires;
- Remise d'une tablette électronique (iPad) aux nouveaux élus/élues;
- Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à l'entretien d'hiver d'une partie de la route « entre la Municipalité de Béarn et la municipalité de Lorrainville »;
- Adoption de la troisième révision du budget de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2023;
- Nomination de M. Pierre Gaudet au poste journalier d'entretien;
- Ouverture de la patinoire et engagement des employés;
- Autorisation pour déposer une demande à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue - Projet récréathèque - Projet Pirouette et Cabriole;
- Autorisation pour déposer une demande à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue- Projet abdos et fesses d'acier;
- Demande de prêt de vaisselle pour la brigade culinaire;
- Révision prix Petite Terres;
- Inspection avec OBVT;
- Vente du camion GMC 1997
- Demande d'appui du Théâtre du Rift



No de résolution
ou annotation

8818-10-23



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Prendre acte du rapport de la présidente d'élection

ATTENDU QU'il y a eu une élection partielle le 1^{er} octobre 2023;

ATTENDU QUE le poste de conseiller n° 3 a été élu sans opposition;

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections et référendums* (LER), article 578, demande à la présidente d'élection de faire un rapport des élections au conseil municipal :

- Le vote par anticipation a eu une participation de 8,25 % d'électeurs;
- La municipalité de Lorrainville a 1 006 électeurs inscrits et il y a eu 360 électeurs qui ont voté, soit 35,78 %;
- Il y avait trois candidats au poste de maire soit : M. Jean Martineau (241 votes), M. Gilles Lepage (71 votes) et M. Réjean G. Paquin (47 votes). Un bulletin de vote a été rejeté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prenne acte du rapport sur l'élection partielle du 1^{er} octobre 2023 présenté par la présidente d'élection, M^{me} Edith Lebel.

« Adopté »

8819-10-23

Autorisation de signatures bancaires

ATTENDU QU'à la suite des élections partielles du 1^{er} octobre 2023, le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit autoriser de nouvelles personnes à signer les effets bancaires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE les personnes autorisées à signer les effets bancaires soient au nombre de deux, le maire, M. Jean Martineau et la directrice générale/secrétaire-trésorière, M^{me} Edith Lebel;

QU'en cas d'absence prolongée du maire, M^{me} Aline Beauregard, mairesse suppléante, soit autorisée à signer les effets bancaires;

QU'en cas d'absence prolongée de la directrice générale/secrétaire-trésorière, M^{me} Patricia Labrie-Hénault, technicienne comptable soit autorisée à signer les effets bancaires;

QUE la résolution signée par la directrice générale/secrétaire-trésorière qui identifie les personnes autorisées à signer, jusqu'à



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

la fin du présent terme se terminant en novembre 2025, soit transmise à la Caisse Desjardins, le cas échéant.

« Adopté »

8820-10-23

Prendre acte de la réception des déclarations des intérêts pécuniaires

ATTENDU QUE l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* demande aux élus de produire annuellement la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

ATTENDU QUE la proclamation d'élection du maire et des conseillères /conseillers a eu lieu aux dates suivantes;

Maire	2023-10-06
Conseillère no 1	2021-10-25
Conseillère no 2	2021-10-13
Conseiller no 3	2023-09-05
Conseiller no 4	2021-10-13
Conseillère no 5	2021-10-13
Conseiller no 6	2022-03-30

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale/greffière-trésorière prenne acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal suivants :

- M. Jean Martineau, maire;
- M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1;
- M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2;
- M. Jonathan Goupil, conseiller n° 3;
- M. Simon Mayer, conseiller n° 4;
- M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5;
- M. Gabriel Girard, conseiller n° 6.

QUE la responsabilité des élues/élus est de remplir la déclaration des intérêts pécuniaires avec honnêteté et que ça ne fasse pas partie des tâches de la directrice générale/greffière-trésorière de vérifier ces informations.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8821-10-23



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Remise d'une tablette électronique (iPad) aux nouveaux élus/élues

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville a un conseil sans papier depuis novembre 2010;

ATTENDU QU'à la suite de l'élection partielle du 1^{er} octobre 2023, nous avons de nouveaux élus au conseil;

ATTENDU QUE les élus/élues qui finiront leur mandat au 31 octobre 2025 pourront conserver leur tablette (iPad);

ATTENDU QU'un élu/élue qui ne finit pas son mandat devra rapporter l'équipement fourni par la municipalité qui le remettra au nouvel élu/élue qui complètera le mandat;

ATTENDU QUE l'ancien maire M. Simon Gélinas a rapporté la tablette utilisée lors de ses deux années de mandat;

ATTENDU QUE la tablette est utilisée par le bureau administratif pour les événements et les communications;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville remet à chacun des deux nouveaux élus/élues une tablette (iPad) qui leur appartiendra en date d'aujourd'hui. L'élu/élue **sera responsable des frais d'entretien** de sa tablette et s'engage à prendre la responsabilité d'effacer les données confidentielles conformément au code d'éthique et de déontologie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville remet une tablette (iPad) à chacun des nouveaux élus/élues (conseiller #3 et maire) avant la séance du conseil du mois de novembre 2023 aux conditions ci-haut mentionnées.

« Adopté »

8822-10-23

Entente relative à l'entretien d'hiver d'une partie du chemin des 6^e et 7^e rangs entre la Municipalité de Béarn et la municipalité de Lorrainville

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville et la Municipalité de Béarn désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'entretien d'hiver d'une partie du chemin des 6^e et 7^e rangs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

3907



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la conclusion d'une entente relative à l'entretien d'hiver d'une partie du chemin des 6^e et 7^e rangs avec la Municipalité de Béarn, tel que soumis par la direction;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le maire et la directrice générale / greffière trésorière à signer ladite entente.

« Adopté »

8823-10-23

Adoption de la troisième révision du budget de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2023

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lorrainville a déposé son budget 2023 révisé ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le budget révisé soumis par l'Office municipal d'habitation de Lorrainville pour l'année 2023 soit approuvé. La contribution de la municipalité de Lorrainville pour l'année 2023 est de 7017 \$ au lieu de 6652 \$.

« Adopté »

8824-10-23

Nomination de M. Pierre Gaudet au poste de journalier d'entretien

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville, à la suite de l'affichage du poste de journalier d'entretien;

ATTENDU QUE l'intérêt et l'expérience de M. Pierre Gaudet nous conviennent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gariel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville embauche Pierre Gaudet comme journalier d'entretien en date du 26 juin 2023 pour une période d'essai de trois mois et pendant sa période de probation, est régi par la Loi sur les normes du travail;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne le taux horaire selon l'échelon 1 de la table salariale des journaliers qui en vigueur, pour une semaine de travail de 35 heures;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Après la période de probation de 3 mois, soit le 26 septembre 2023, l'employé aura droit aux avantages sociaux tels qu'énumérés dans la politique de travail.

« Adopté »

Ouverture de la patinoire et engagement des employés

REPORTÉ

8825-10-23

Autorisation pour déposer une demande à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue - Projet récréathèque - Projet Pirouette et Cabriole

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire offrir des activités pour les jeunes et moins jeunes;

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville souhaite développer un projet de récréathèque au Centre Richelieu en collaboration avec le comité évènementiel;

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville souhaite développer un programme de psychomotricité 0 – 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière englobant le projet de récréathèque ainsi que le projet Pirouette et Cabriole;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Edith Lebel, directrice générale/ greffière-trésorière et M. Simon Gélinas, agent de développement à déposer le projet et à fournir tous les documents et les renseignements requis à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue, à assurer le suivi de la demande et à signer tous documents en lien avec ce projet.

« Adopté »

8826-10-23

Autorisation pour déposer une demande à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Projet Abdos et Fesses d'acier

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire revitaliser le choix d'activité;

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville souhaite développer un projet de remise en forme avec la collaboration de la Clinique Movens de Ville-Marie,



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour le projet Abdos et Fesses d'acier;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Edith Lebel, directrice générale/ greffière-trésorière et M. Simon Gélinas, agent de développement à déposer le projet et à fournir tous les documents et les renseignements requis à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue, à assurer le suivi de la demande et à signer tous documents en lien avec ce projet.

« Adopté »

8827-10-23

Demande de prêt de vaisselle pour la brigade culinaire

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de la brigade culinaire de l'école Marcel – Raymond pour un prêt de vaisselle;

ATTENDU QUE cette activité se déroule dans notre municipalité et la fait rayonner;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite participer au projet et autorise le prêt de 130 assiettes, 65 ensembles d'ustensiles et de 65 assiettes à dessert à la brigade culinaire de l'école Marcel – Raymond pour leur souper qui aura lieu le 28 octobre 2023.

« Adopté »

8828-10-23

Révision du prix de vente d'une des Petites Terres

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a établi le prix de vente des terrains du projet des Petites Terres par la résolution 8668-09-22 au montant de 30 000 \$;

ATTENDU QU'un de ces lots est l'ancien relais écocentre local de la municipalité et que la partie en devanture du lot n'est plus propice à l'agriculture et que le derrière du lot à une faible superficie agricole;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise une révision du prix de vente à 20 000 \$ pour le lot situé au 40 chemin de l'Eske.

« Adopté »

8829-10-23

Inspection avec l'organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire améliorer et protéger la qualité de son eau;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite procéder à l'évaluation des installations septiques des citoyens n'ayant pas accès au système des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville mandate l'OBVT à faire trois (3) vérifications annuellement, des installations des citoyens n'ayant pas accès au système des eaux usées selon une liste élaborée par l'inspecteur municipal;

« Adopté »

8830-10-23

Vente du camion GMC 1998

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite présenter une image professionnelle et de qualité de sa municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire sortir le camion GMC 1998 de sa flotte de véhicule car celui-ci présente plusieurs défauts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville l'affiche sur son site web, Facebook et le journal Le Lien.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

autorise que le prix annoncé soit 800 \$ ou meilleure offre et que le camion soit vendu pour les pièces sans garanti.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise Mme Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière à vendre le camion GMC 1998 à un prix planché déterminé par le conseil;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M. Marvyn Vasquez, coordonnateur des travaux publics ou M^{me} Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière à signer tous les documents requis pour la vente ainsi que ceux au bureau d'immatriculation.

« Adopté »

8831-10-23

Demande d'appui du Théâtre du Rift

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande d'appui du Théâtre du Rift pour l'entente de partenariat régional et de transformation numérique gérée par l'ATRAT. ;

ATTENDU QUE la demande consiste à :

- Faire une étude de faisabilité pour un attrait touristique à Lorrainville (Conceptualisation d'un attrait touristique multimédia)

ATTENDU QUE la municipalité désire développer son offre touristique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville appuie la demande du Théâtre du Rift pour l'entente de partenariat régional et de transformation numérique.

« Adopté »

Deuxième période de questions (15 minutes)

Il y a deux (2) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Félicitation nouveau maire ;
- Comment établir la démocratie ;
- Quel est la vision de M. le maire sur le développement de la municipalité ;
- Dossier rue de la Gare.

La période de questions commence à 20 h 17 pour se terminer à 20 h 33.



No de résolution
ou annotation

8832-10-23



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

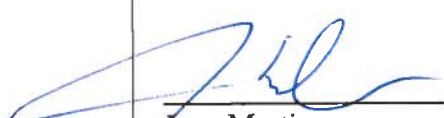
www.lorrainville.ca

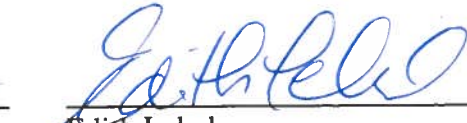
Levée d'assemblée

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents ;

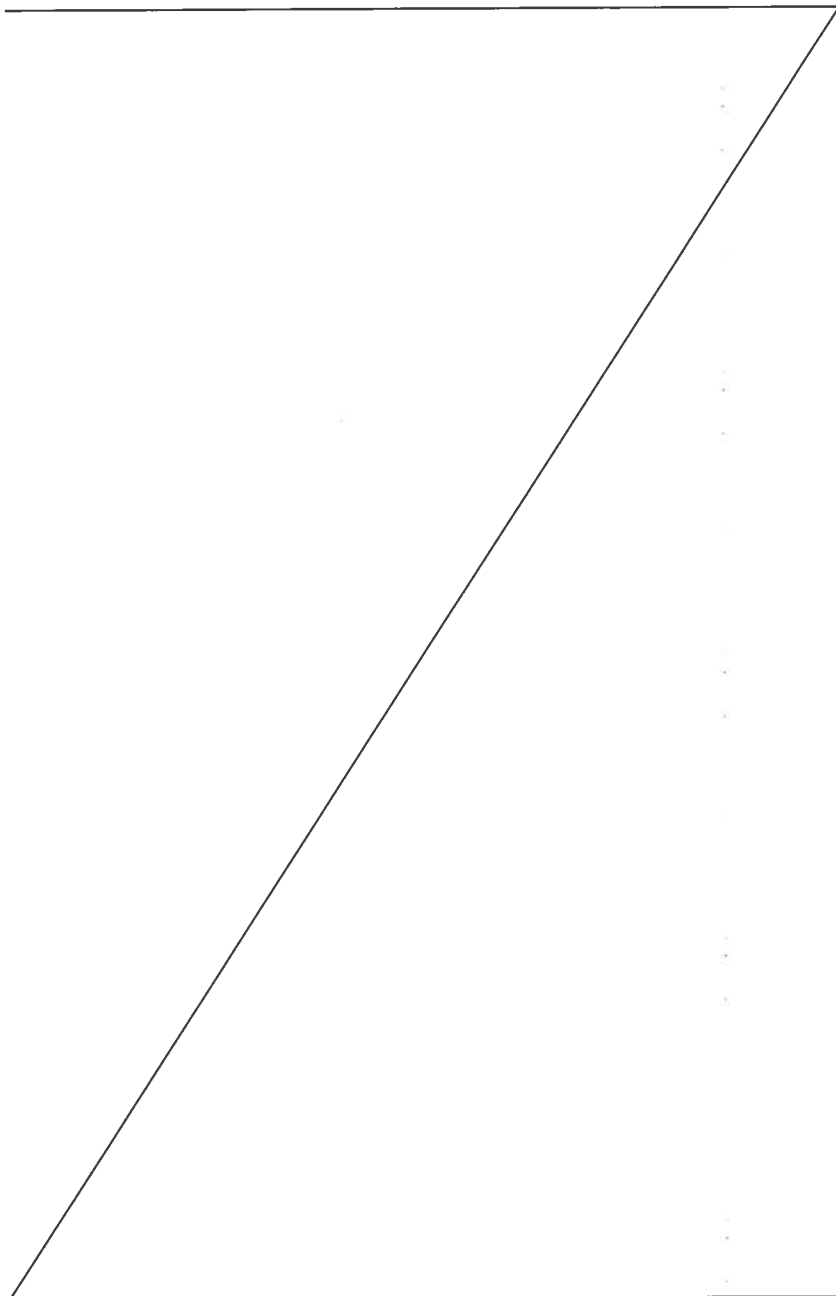
QUE l'assemblée soit levée. Il est 20 h 34.

« Adopté »


Jean Martineau
Maire


Edith Lebel
Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Jean Martineau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »





No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

